

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2020

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 3637)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par

M. Ciotti, M. Aubert, M. Quentin, M. de la Verpillière, M. Di Filippo, M. Cordier, M. Cinieri,
M. Sermier, M. Bazin, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Meyer, M. Dive,
M. Cattin, M. Emmanuel Maquet et Mme Kuster

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Avant le 1^{er} février 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'évaluation et l'utilité du service citoyen pour les mineurs délinquants de seize ans.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit que le Gouvernement remet un rapport au Parlement relatif à l'évaluation et l'utilité du service citoyen pour les mineurs délinquants de 16 ans.